

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 4 SEPTEMBRE 2014

Nombre de Conseillers :

<i>En exercice :</i>	23	L'an deux mille quatorze
		le Quatre-vingt-trois vingt-trois septembre 2014
<i>présents :</i>	16	Le Conseil Municipal de la Commune de BRUYERES
		dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
<i>votants :</i>	23	à la Mairie sous la présidence de M. Yves BONJEAN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 août 2014

PRESENTS : MM. Yves BONJEAN, Philippe GERMAIN, Mme Delphine GREVISSE, M. Roger ELANDALOUSSI, Mmes Marie-José DIDIER, Françoise FRISONROCHE, MM. Jean-Paul MENIA, Daniel RUZZIER, Daniel CROUVIZIER, Mmes Valérie CLAUDEL, Sylvie VALENCE, Erika DELOY, Emilie MURARD, MM. Martial HILAIRE, Denis MASY et Mme Céline LECOMTE.

ABSENTS EXCUSES AVEC MANDAT :

M. Joseph MORIN pouvoir à M. Yves BONJEAN,
Mme Michèle CLAUDEL pouvoir à Mme FRISONROCHE,
M. Pascal SONRIER pouvoir à M. Philippe GERMAIN,
M. Ghislain HARELLE pouvoir à M. Daniel RUZZIER,
Mme Stéphanie SANCHEZ pouvoir à Mme Marie-José DIDIER,
Mme Michèle PELTIER pouvoir à M. Denis MASY,
M. Jean-Albert HABY pouvoir à M. Martial HILAIRE.

ABSENTS : Aucun

Mme Sylvie VALENCE a été élue Secrétaire de Séance.

Le Procès-Verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande ensuite le retrait de 2 points de l'ordre du jour, à savoir :

Eau : Mise en place d'un abonnement spécial,
Bibliothèque municipale :
Modification des modalités de remboursement des supports prêtés par la Médiathèque
Départementale des Vosges,

DECISIONS DU MAIRE

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, en vertu de la délibération du 11 Avril 2014,

N°	Date de Décision	Droit de Prémption	SITUATION DU BIEN	Parcelles	Bâti	Non bâti	Usage
17/20 14	06/06/2014	Non	27 Rue Abel Ferry	AE n°173	X		Autre : Atelier
18/20 14	03/07/2014	Non	11 Rue Joffre Voie d'Epinal Sud	AD n°6 AD n°7	X		Habitation
19/20 14	10/07/2014	Non	6 Rue de Bel Air	AB n°72	X		Habitation
20/20 14	18/08/2014	Non	La Ville 7 Avenue Chanzy	AD n°242 AD n°243	X		Habitation
21/20 14	18/08/2014	Non	9001 Rue Louis Marin	AE n°146	X		Habitation
22/20 14	18/08/2014	Non	18 Avenue du Cameroun	AD n°105	X		Commercial
23/20 14	30/08/2014	Non	10 Place Jean Jaurès	AA n°233 Lots 1, 8, 9, 10	X		Commercial

Usage : H = Habitation – P = Professionnel – A = Agricole – C = Commercial – M = Mixte – T = Terrain

LE CONSEIL MUNICIPAL en prend acte

2014-78

BUDGET DE LA FORET : DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

BUDGET DE LA FORET **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES :

Compte 61524 : - 1 000,00 €
Compte 665 : + 1 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer les décisions modificatives ci-dessus énoncées.

2014-79

BUDGET : DECISIONS MODIFICATIVES N°2

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

BUDGET DE LA COMMUNE

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

Compte 2312-28 :	+ 1 127,76 €
Compte 2188 :	+ 5 872,24 €
Compte 205 :	+ 3 000,00 €
Compte 2112 :	+ 50 000,00 €
Compte 2315 :	- 100 000,00 €
Compte 27638 :	+ 40 000,00 €

BUDGET DU LOTISSEMENT LE GAILLOGIS

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

Compte 3354-040 : + 40 000,00 €

RECETTES :

Compte 16871 : + 40 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

Compte 605 : + 40 000,00 €

RECETTES :

Compte 7133-042 : + 40 000,00 €

BUDGET DE L'EAU

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

Compte 2315 : - 30 000,00 €

RECETTES :

Compte 021 : - 30 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

Compte 023 :	- 30 000,00 €
Compte 673 :	+ 4 000,00 €
Compte 6063 :	+ 3 000,00 €
Compte 6068 :	+ 3 000,00 €
Compte 611 :	+ 7 000,00 €
Compte 613 :	+ 2 000,00 €
Compte 615 :	+ 10 000,00 €
Compte 6156 :	+ 1 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer les décisions modificatives ci-dessus énoncées.

2014-80

EAU :

67

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE 2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ADOpte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable,

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

2014-81

PATRIMOINE COMMUNAL : **PROPOSITION D'ACHAT DE TDF**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que TDF (Télé Diffusion de France) est actuellement locataire d'un terrain situé Tour de l'Avison, sur la parcelle cadastrée section B n°106, où sont édifiés un pylône et des installations radioélectriques, conformément au bail signé le 1^{er} décembre 2013 pour une durée de 30 ans.

TDF souhaitant pérenniser ses sites pour une meilleure gestion, se propose d'acquérir le terrain loué.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

REJETTE la proposition de TDF d'acquérir le terrain situé Tour de l'Avison, sur la parcelle cadastrée section B n°106, où sont édifiés un pylône et des installations radioélectriques.

2014-82

PATRIMOINE COMMUNAL :

VENTE D'IMMEUBLE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que des garages, propriété communale, sis Ruelle des Chenelles et cadastrés section AC n°57, pour une contenance de 0 are 96 centiares ont été mis en vente.

Ce bien a été estimé, le 20 décembre 2013, par la Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges à 4 000,00 €.

Madame Sonia TISSERAND, domiciliée à Rambervillers, s'est portée acquéreur et a fait une offre à 4 100,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DONNE son accord pour la vente par la Commune de garages, propriété communale, sis Ruelle des Chenelles et cadastrés section AC n°57, pour une contenance de 0 are 96 centiares à Madame Sonia TISSERAND, domiciliée à Rambervillers,

AUTORISE Monsieur le Maire, si nécessaire, à signer un compromis de vente,

AUTORISE Monsieur le Maire à établir l'acte administratif correspondant,

DESIGNE Monsieur Philippe GERMAIN pour signer ledit acte administratif.

2014-83

PATRIMOINE COMMUNAL :

ACQUISITION DU PARKING DE LA POSTE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que la SAS L&H PIERRES INVESTISSEMENTS représentée par Monsieur Julien HOPE, actuelle propriétaire du bâtiment de La Poste propose de céder à la Commune le parking au prix de 35 000,00 €.

Ce bien a été estimé, le 1^{er} août 2014, par la Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges à 16 000,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DONNE son accord pour l'acquisition par la Commune du parking de la Poste, propriété de la SAS L&H PIERRES INVESTISSEMENTS représentée par Monsieur Julien HOPE, actuelle propriétaire au prix de 35 000,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire, si nécessaire, à signer un compromis de vente,

AUTORISE Monsieur le Maire à établir l'acte administratif correspondant,

DESIGNE Monsieur Philippe GERMAIN pour signer ledit acte administratif.

2014-84

JEUNESSE : ATTRIBUTION D'UNE PRIME A UN STAGIAIRE BAFA

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Communale, que la précédente municipalité avait pour habitude d'attribuer une prime de 150,00 € aux stagiaires BAFA qui effectuaient l'intégralité de leur formation au sein des services de la Commune.

Monsieur le Maire propose de poursuivre ce dispositif.

Mademoiselle Hatice SARI a terminé son stage BAFA en juillet dernier.

Sa participation active et la qualité de son travail effectué au sein de l'équipe ayant donné satisfaction, Monsieur le Maire propose de lui attribuer une subvention de 150 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à Mademoiselle Hatice SARI, une subvention de 150 €.

2014-85

MULTI-ACCUEIL LES LUTINS DE L'AVISON : MODIFICATION TARIFAIRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des résultats du contrôle opéré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) relatif au Multi Accueil Les Lutins de l'Avison, le 19 juin dernier :

- Une majoration tarifaire de 12,5% est appliquée aux familles résident hors de la Commune et dont les enfants sont inscrits au Multi Accueil Les Lutins de l'Avison.
La CAF demande de fixer cette majoration à 10%.
- Une réduction tarifaire de 50% est appliquée au personnel communal dont les enfants sont inscrits au Multi Accueil Les Lutins de l'Avison.
La CAF souhaite que cette réduction soit formalisée au travers d'une délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer une majoration tarifaire de 10 % aux familles résident hors de la Commune et dont les enfants sont inscrits au Multi Accueil Les Lutins de l'Avison.

DECIDE d'appliquer une réduction tarifaire de 50 % au personnel communal dont les enfants sont inscrits au Multi Accueil Les Lutins de l'Avison.

2014-86

RESTAURANT SCOLAIRE : MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR

70

Monsieur le Maire expose au Conseil que le restaurant scolaire occupe une place importante dans l'alimentation et le quotidien de l'enfant, qui lui permet d'une part de manger équilibré et de découvrir de nouvelles saveurs, et d'autre part, l'apprentissage de la vie en société et des règles qui s'y imposent.

Afin que ce temps de pause se passe dans les meilleures conditions pour tous, il convient de mettre en place un nouveau règlement intérieur.

Monsieur GERMAIN, adjoint au Maire, présente le projet de règlement intérieur et demande au Conseil de se prononcer à ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur du restaurant scolaire.

2014-87

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DES VOSGES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune à compétence pour organiser la lecture publique sur son territoire (article L. 310-1 du Code du Patrimoine), et que dans ce cadre, elle gère la bibliothèque municipale.

Afin de l'aider dans cette mission, Monsieur le Maire propose à la Commune de solliciter l'intervention de la Médiathèque Départementale des Vosges.

L'intervention de la Médiathèque départementale des Vosges, permet de soutenir la bibliothèque de Bruyères par la mise à disposition d'ouvrages, la mise à profit de conseils techniques, des propositions de formations ou d'animations culturelles ainsi que du matériel d'animation.

La Commune de son côté s'engage à installer la bibliothèque dans un local adéquat, ouvert, permettant un accès libre et égal à tous, à mettre un agent compétent à disposition et doter la bibliothèque de moyens financiers suffisants.

Ce partenariat se traduit par la signature d'une convention conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction expresse, sans toutefois que sa durée puisse excéder neuf ans.

Il convient de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus énoncée.

2014-88

70^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DE BRUYERES :
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRUYERES
VALLONS DES VOSGES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que le 19 octobre prochain nous commémorerons le 70^{ème} anniversaire de la Libération de Bruyères, par les soldats hawaïens.

Afin de rendre un digne hommage à nos libérateurs, Monsieur le Maire expose au Conseil, qu'un ensemble de manifestations sera mis en place.

Monsieur le Maire propose que nous sollicitons des aides financières auprès de la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges, une subvention aussi élevée que possible dans le cadre des manifestations de commémoration du 70^{ème} anniversaire de la Libération de Bruyères par les soldats hawaïens.

2014-89

70^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DE BRUYERES :
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES VOSGES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que le 19 octobre prochain nous commémorerons le 70^{ème} anniversaire de la Libération de Bruyères, par les soldats hawaïens.

Afin de rendre un digne hommage à nos libérateurs, Monsieur le Maire expose au Conseil, qu'un ensemble de manifestations sera mis en place.

Monsieur le Maire propose que nous sollicitons des aides financières auprès de la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général des Vosges, une subvention aussi élevée que possible dans le cadre des manifestations de commémoration du 70^{ème} anniversaire de la Libération de Bruyères par les soldats hawaïens.

2014-90

70^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DE BRUYERES :
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que le 19 octobre prochain nous commémorerons le 70^{ème} anniversaire de la Libération de Bruyères, par les soldats hawaïens.

Afin de rendre un digne hommage à nos libérateurs, Monsieur le Maire expose au Conseil, qu'un ensemble de manifestations sera mis en place.

Monsieur le Maire propose que nous sollicitons des aides financières auprès de la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional de Lorraine, une subvention aussi élevée que possible dans le cadre des manifestations de commémoration du 70^{ème} anniversaire de la Libération de Bruyères par les soldats hawaïens.

2014-91

70^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DE BRUYERES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE MONSIEUR GERARD CHERPION, DEPUTE DES VOSGES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que le 19 octobre prochain nous commémorerons le 70^{ème} anniversaire de la Libération de Bruyères, par les soldats hawaïens.

Afin de rendre un digne hommage à nos libérateurs, Monsieur le Maire expose au Conseil, qu'un ensemble de manifestations sera mis en place.

Monsieur le Maire propose que nous sollicitons des aides financières auprès de la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur Gérard CHERPION, Député des Vosges, une subvention aussi élevée que possible dans le cadre des manifestations de commémoration du 70^{ème} anniversaire de la Libération de Bruyères par les soldats hawaïens.

2014-92

SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE : ADHESION DE COMMUNES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges*, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

La demande d'adhésion présentée par :

- **SIVU des Ecoles Vair – Vraine, siège RAINVILLE.**
- **S.I. d'Assainissement de la Région de Noméxy**

Avec ces nouvelles demandes, le Syndicat compterait 510 collectivités adhérentes (455 communes et 55 groupements de communes).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Se prononce POUR l'adhésion des collectivités précitées.

2014-93

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DES VOSGES : CONTRIBUTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2014

Monsieur le Maire informe à l'Assemblée que la Commune adhère au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Vosges.

La cotisation annuelle est de 0,85 euros pour 10 habitants.

La population de Bruyères est de 3253 habitants.

Selon cette base de calcul, le montant de la Cotisation au CAUE pour l'année 2014, sera de 276,50 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter la somme de 276,50 € au paiement de cette contribution.

PRECISE que cette dépense est inscrite à l'article 6554 au budget primitif de l'exercice 2014.

2014-94

**CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :
PROJET DE RENOUVELLEMENT DE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DES VOSGES**

Monsieur le Maire informe ses collègues que le Contrat Enfance Jeunesse est un dispositif dont la Commune était signataire avec la CAF jusqu'au 31/12/2013.

Le Contrat Enfance Jeunesse vise à soutenir les collectivités qui s'engagent à développer une politique enfance jeunesse, destinée à favoriser :

- la mise en place de services d'accueil des jeunes enfants à destination des familles (structures multi-accueil, garderies périscolaires, Relais Assistantes Maternelles, Centres de loisirs ...)
- les loisirs collectifs et les vacances des enfants et des adolescents de 6 à 18 ans,

dans le cadre d'un partenariat étroit à mettre en place entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales.

Ce dispositif fixe de manière très précise les actions éligibles au contrat, les règles de cofinancement de ces actions (plafonnement des prix de revient, taux de fréquentation, taux d'accompagnement) et s'applique dans le cadre de critères de sélectivité.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur le renouvellement de ce Contrat pour les années 2014 , 2015, 2016 et 2017 à compter du 1^o janvier 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire :

- A SIGNER avec la Caisse d'Allocations Familiales le renouvellement du contrat Enfance Jeunesse en faveur des enfants et des jeunes de la Commune,
- A POURSUIVRE la gestion des équipements et structures inscrits au Contrat enfance Jeunesse.

2014-95

TARIFS COMMUNAUX : PISCINE

Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint aux sports présente les nouvelles aquatiques mises en place, et notamment l'aquabike et demande au Conseil de statuer sur les modifications tarifaires que cela engendrent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les tarifs communaux suivant à la Jeunesse Laïque,

PISCINE MUNICIPALE	BRUYERES	EXTERIEURS
Tarifs individuels		
Aquagym	60 € Pour 12 séances	60 € Pour 10 séances

Aquajogging	60 € Pour 12 séances	60 € Pour 10 séances
Palmage	60 € Pour 12 séances	60 € Pour 10 séances
Toujours Jeunes	32,00 € + 1 entrée à chaque séance	40,00 € + 1 entrée à chaque séance
Aquabike	240 € Pour 33 séances	240 € Pour 30 séances

PRECISE que les autres tarifs votés le 12 juin 2013, restent inchangés.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au Conseil :

- D'un courrier de remerciement pour la subvention accordée à l'Amicale Sportive et Culturelle des Ecoles pour l'organisation du Printemps des Mots 2014,
- D'un courrier d'information du Conseil Général des Vosges, pour la dotation de 19 ordinateurs qu'à reçu le Collège.
Monsieur le Maire évoque également la modification du stationnement des bus scolaires au collège.
- Du point de vue industriel et commercial, Monsieur le Maire affirme suivre de très près les tractations en cours au sein de la société FICOCIPA et regrette la construction de cellules commerciales hors du centre ville qui va entraîner la délocalisation de certains commerces.
- Enfin Monsieur le Maire, tient à remercier publiquement Monsieur Jean-Paul MENIA, Conseiller délégué aux travaux qui a assuré l'intérim de Monsieur SONET, responsable des Services techniques dernièrement.

La séance est levée à 22h25.

RAPPEL DU NUMERO D'ORDRE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE

2014-78 : Budget de la Forêt : Décisions modificatives n°1,

2014-79 : Budget : Décisions modificatives n°1,

2014-80 : Eau : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Eau Potable 2013,

2014-81 : Patrimoine communal : Proposition d'achat de TDF,

2014-82 : Patrimoine communal : Vente d'immeuble,

2014-83 : Patrimoine communal : Acquisition du Parking de La Poste,

2014-84 : Jeunesse : Attribution d'une prime à un stagiaire BAFA,

2014-85 : Multi-Accueil Les Lutins de l'Avison : Modification tarifaire,

2014-86 : Restaurant scolaire : Mise en place d'un règlement intérieur,

2014-87 : Bibliothèque municipale : Convention de partenariat avec la Médiathèque Départementale des Vosges,

2014-88 : 70^{ème} Anniversaire de la Libération de Bruyères : Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges,

2014-89 : 70^{ème} Anniversaire de la Libération de Bruyères : Demande de subvention auprès du Conseil Général des Vosges,

2014-90 : 70^{ème} Anniversaire de la Libération de Bruyères : Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Lorraine,

2014-91 : 70^{ème} Anniversaire de la Libération de Bruyères : Demande de subvention auprès de Monsieur Gérard CHERPION, Député des Vosges,

2014-92 : Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale : Adhésion de Communes,

2014-93 : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Vosges : Contribution financière pour l'année 2014,

2014-94 : Contrat Enfance Jeunesse : Projet de renouvellement de Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges,

2014-95 : Tarifs Communaux : Piscine

2014-96 : Forêt : Programmation de martelage de bois – Etat d'assiette 2015,

Vu pour être affiché le 10 septembre 2014, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Bruyères le 10 septembre 2014,

Le Maire, Yves BONJEAN

M. Yves BONJEAN, Maire,

M. Philippe GERMAIN,

Mme Delphine GREVISSE,

M. Roger ELANDALOUSSI,

M. Daniel RUZZIER

Mme Emilie MURARD,

Mme Marie-José DIDIER,

M. Daniel CROUVIZIER,

M. Martial HILAIRE,

Mme Valérie CLAUDEL,

M. Denis MASY,

Mme Françoise FRISONROCHE,

Mme Céline LECOMTE.

M. Jean-Paul MENIA,

Mme Sylvie VALENCE,
Mme Erika DELOY,